

Délibération du conseil d'administration n°2026-005

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié, relatif à la Comue de Toulouse,

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur provisoire de la Comue de Toulouse,

Considérant que 25 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'administration du 13 mars 2026

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 25 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Le Conseil d'administration approuve le compte-rendu du conseil d'administration de la Comue de Toulouse du 12 décembre 2025 (cf. compte-rendu joint à la présente délibération).

Toulouse, le 13 mars 2026

Le Président de la Comue de Toulouse

Michael TOPLIS

PROJET DE COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 12 DECEMBRE 2025 – 8h30

En présentiel à l'INSA

PRESENCES ET REPRESENTATIONS

Membres	Présent /Absent /Excusés	A reçu procuration de
Président du Conseil d'administration		
Michael TOPLIS	P	B. Darboux
Représentants élus des professeurs des universités et assimilés des fondateurs		
BIOY Xavier (Alliance réussir pour l'UT)	E	
CRESPY Cécile (Ensemble pour l'UT)	P jusqu'à 12h	
DAVEZAC Noëlie (UDA – l'UT pour toutes et tous)	E	
GUILET Richard ((Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	C. Crespy à partir de 12h
POUZENC Michael (l'UT avec la FSU)	P	
RIAL SEBBAG Emmanuelle (Dynamique et intelligence collective)	A	
ROLS Jean-Luc (Réussite collective)	P	
RONDEPIERRE Aude (l'UT avec la FSU)	E	
Représentants élus des autres enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs et assimilés des fondateurs		
BENOIT-MARQUIE Florence (Réussite collective)	E	
CRAIS Alexa (Ensemble pour l'UT)	E	
EYNARD Jessica (Ensemble pour l'UT)	E	
JEAN-AMANS Carole (UDA – l'UT pour toutes et tous)	P	N. Davezac
LAVAL Sylvie (l'UT avec la FSU)	P	
MARIN Vincent (l'UT avec la FSU)	P	M. Douglas
MARSHALL Douglas (l'UT avec la FSU)	E	
VIDAL Mathieu (Ensemble pour l'UT)	P	S. Lor
Représentants élus des BIATSS et IT des fondateurs et de l'UT		
BAUDY Laurent (l'UT avec la FSU)	P	A. Rondepierre
GENTILS Guillaume (Ensemble pour l'UT)	P	J. Eynard
LOR Séverine (Ensemble pour l'UT)	E	
PIERA Patrick (SNPTES – UNSA)	P	C. Routaboul
ROUTABOUL Corinne (SNPTES – UNSA)	E	
SALAMA Yaël (Ensemble pour l'UT)	P	A. Crais

Représentants élus des usagers des fondateurs et de l'UT		
BRIFFAZ Macéo	P	
CARON Hugo puis Léonie CHOUAT	P	
EL ATMANI Amine	A	
GOTTLING Noa	E	
MARERE Laurie	A	
TAMI Juliette	P	
Personnalités qualifiées		
ALCOUFFE Thierry (ONERA)	P de 10h15 à 12h	
BAIG Thierry (ADEME)	A	
BOURGOIN Sylvain / BARANCOURT Claire (Inserm)	P	T. Alcouffe
BOURDIN Frédéric / SALANIE Bernard (DRAC Occitanie)	A	
BOYER Maxime / BERGOUIGNOUX Patrick (Toulouse métropole)	E	
CRASPAY Gilles (Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées) / QUILLIEN Nicole (CD Ariège)	E	
DARBOUX Bruno (Pôle Aerospace Valley)	E	
JOLY Pierre-Benoit (INRAe)	E	
LEGENDRE Muriel (CHU)	P	
MERE Jocelyn (CNRS)	E	
PELLEFIGUE Nadia (Région Occitanie)	E	
Membres avec voix consultative		
Cécile FROMION (AC)	P	
Léa FABRE (Rectorat)	P	
Invités permanents		
AGRAIN Laurie (SAJI)	P	
BARROUX Marie-Hélène (ISAE-Supaero)	A	
BERTRON Alexandra (INSA)	P	
KASTEN Clotilde (ENSArchi)	P	
BOCH Thierry (VP Valorisation)	A	
CARBONNEAU Sonia (Aff. Financières Comue)	P	
CHANSOU Olivier (ENAC)	A	
CHASSOT Christophe (VP Recherche)	A	
DA COSTA Georges (VP Numérique)	A	
DUSSART Colomba, DG Adj. et Resp. SAJI (UT)	P	
FALISE Jean-Denis (ICAM)	A	
FARENC Christelle (INUC)	A	
FOURQUET Jean-Yves (UTTOP)	A	
GARNIER Emmanuelle (UT2J)	E	
GIRAUD Christophe (DGS – Comue)	P	
JOUBE Bertrand (coordonnateur scientifique TIRIS)	A	
KENFACK Hugues (UTC)	A	
LAVIGNE Stéphanie (TBS)	A	

LUQUIN Lionel / LAURIDAN-BAUDRIER Audrey (IMT Mines Albi)	A	
MARANGES Claude (VP Formation)	P	
MARENGO Naïma (VP RSU)	A	
POQUILLON Dominique (Toulouse INP)	P	
QUEULIN Béatrice (RH Comue)	P	
RAUZY Odile (UT)	A	
ROQUES Guilhem (VP étudiant)	A	
SANS Pierre (ENVT)	E	
SEJALON DELMAS Nathalie (VP TES)	A	
STANGE FAYOS Christina (VP REI)	A	
TERRAL Philippe (VP SAPS)	A	
RESSEJAC Laurence (ENSFEA)	P	
<i>Invités occasionnels</i>		
Jacques PY (CER)		
Mathilde BUGEL (TES)		
Clément VARENNE (EDT)		
Thu Hong DO (TIRIS)		

1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 17 octobre 2025

VOTE :

NPPV : 0

Abst. : 0

Contre : 0

Pour : 27

POLITIQUE DE SITE

2. Actualités sur la politique de site

Michael Toplis, cf. PWP présenté en séance

- Le drame qui a touché un instructeur et des étudiants de l'ENAC le weekend dernier. Il propose au CA de faire une minute de silence au moment des hommages qui ont lieu au même temps que le CA.

- Succès qui marquent la vitalité du site toulousain :

o La Comue a obtenu le Cofund BEST : projet porté par l'UT et adossé à TIRIS ; le projet a été très bien évalué avec une note de 97,4 / 100 ; c'est un des projets le mieux évalué ; une quarantaine de bourses de thèse pourront être attribuées.

o Parmi les 500 plus gros calculateurs du monde, CALMIP est désormais classé 1^{er} mondial en termes d'efficacité (énergie consommée).

o Le classement Shanghai par discipline (cf. PWP) permet de mesurer la puissance de l'activité scientifique sur Toulouse et confirme que Toulouse est parmi les plus grandes universités pluridisciplinaires de France.

Dans le domaine de l'innovation : Toulouse classé 1^{er} site hors Ile de France de la deeptech (création d'entreprise à partir de recherche en laboratoire)

o La Comue a reçu le Prix national du rendez-vous du logement étudiant pour l'Accueil Welcome Desk (AWD), en plus de la fête pour les 10 ans de l'AWD

- Le nouveau DGS de la Comue, Christophe Giraud, est présenté

- Mission DGESIP : Les membres de la mission DGESIP qui accompagnent les rectrices sont venus sur place en novembre. Il s'agit de Marc Renner (ancien administrateur provisoire de la Comue) et Jean-Christophe Camart (ancien président de l'Université de Lille).

- Objectif de la création d'un grand établissement Université de Toulouse avant la fin de l'ordonnance de 2028. Sortie de l'expérimentation au plus tard en décembre 2028. M. Toplis partage son analyse qu'il y a deux points d'attention pour le rectorat : i) le renforcement de la participation à l'EPE de la part des établissements du site ; ii) l'intégration des activités de la Comue.

Il précise que la stratégie mise en place est de traiter ces deux questions simultanément par la construction d'un projet intégratif sur des enjeux stratégiques et la coordination territoriale. Cela donnera le cadre par rapport auquel les établissements se positionneront. Pour se faire, 15 GT ont été créés (sur le périmètre des activités de la Comue ; Recherche, formation, internationale, etc...), avec un travail prévu en trois phases.

La première phase d'acculturation est terminée. La seconde phase sur la définition des « actions cibles » du futur grand établissement est en cours. En parallèle, les présidences de l'UT et la Comue sont en train de travailler sur les grandes lignes de l'organisation future qui rassemblent les équipes de l'UT et de la Comue. Cela permettra d'aller vers la préfiguration c'est-à-dire des expérimentations où les équipes UT et Comue travaillent ensemble autrement (transferts fonctionnels des activités) pour mettre en œuvre la feuille de route cible (troisième phase du travail). Ce n'est que plus tard que les transferts administratifs commenceront. Ces sujets feront l'objet du CA extraordinaire de mars 2026.

JL Rols : Il y aurait un transfert d'activité sur la base de mise à disposition sur la période de préfiguration. Le transfert définitif c'est la bascule salariale et les compétences ?

M. Toplis : Oui. Par ailleurs, M. Toplis indique que les statuts du futur grand établissement doivent permettre l'intégration des activités de la Comue. La Comue a des compétences de coordination territoriale et d'autres

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

compétences comme, par exemple, la maîtrise d'ouvrage déléguée. Il faut que l'EPE dispose de ces compétences avant la sortie d'expérimentation et ces transferts techniques sécuriseraient le sujet. Le CA du 9 mars permettra de marquer un point d'étape sur ce sujet.

JL Rols : Lors des derniers CA on avait constaté concernant la mission DGEISIP que le pilotage se faisait pour la première fois par le rectorat. Quel est le résultat ou le ressenti ?

M. Toplis : C'est un accompagnement par le Ministère (DGEISIP) qui est délégué aux rectrices. Pour accompagner ces dernières, le Ministère met à disposition deux experts. Le DGEISIP est le « chef d'orchestre » et confie le pilotage aux rectrices. Le DGEISIP est venu hier sur le site : il a confirmé qu'il y a une structuration de l'organisation du suivi par le biais de ses deux experts mis en place auprès des rectrices.

P. Piera : Concernant le CA de mars y aura-t-il une présentation de l'UT indiquant comment va s'organiser l'UT dans ce transfert et présenter cette organisation dans la période de préfiguration ?

M. Toplis : Le transfert c'est le travail des SRH. La préfiguration relève de l'organisation et c'est ce qu'on teste avec l'EDT (école des docteurs de Toulouse). L'EDT est en train de terminer la phase de préparation de la préfiguration ; cette dernière démarrera dans quelques semaines. Il y a une co-construction en cours entre les deux Présidents et les DGS des deux établissements sur la base des GT. En ce moment un état des lieux est mené pour comprendre comment chacun travaille de part et d'autre. Des grandes lignes de macro-organisation vont être proposées par les établissements. Puis il s'agira de définir des périmètres de préfiguration et travailler sur ces périmètres de préparation pour passer ensuite en mode de préfiguration. Avec l'exemple de l'EDT, même une fois le périmètre défini c'est six mois de travail.

P. Piera : Est-ce qu'on fait des cellules entières (on parle des UST Unités de Service Thématique) mixtes ou est-ce qu'on envoie un service en cellule entière dans l'organisation de l'UT. Il faut cibler en termes de compétences si ce sont des services autonomes qui arrivent dans l'organisation de l'UT ou est-ce qu'ils s'adjoignent à des services de l'UT.

M. Toplis : C'est une question très intéressante. Il y a un périmètre établissement et un périmètre site. Si on raisonne par rapport à l'UST, ce sigle a aujourd'hui été banni car parler d'UST pose un problème juridique (le mot « unité » étant réservé à des cas bien précis). Dans une future organisation hébergée à l'UT quel est le périmètre dans lequel les gens vont travailler pour le collectif ? Il faut qu'on identifie cette partie de l'organigramme qui est dédié au collectif. Ensuite, quel est le chemin de gouvernance de cette partie de l'organigramme ? Sur certains sujets, il est possible d'aller au-delà d'une bilatérale Comue / UT. Sur la cellule montage de projets européens STAR, il s'agit de créer des formes de coordination de services issus des différents établissements. C'est aussi l'occasion de se poser la question de savoir comment les établissements vont interagir. A la fin de la phase 2 des GT on va voir les cibles et objectifs pour y travailler.

P. Piera : En mars ce sera une présentation des directions prises ?

M. Toplis : Oui, en mars la cible aura été dégrossie. Sur la phase 2 il a été demandé un retour au 15/12 pour faire le point et affiner la construction.

JL Rols : Que fera l'HCERES qui viendra en 2026 pour évaluer les établissements et surtout la trajectoire. Il sera question de préparer celui de 2028 ? Il y a une double évaluation ?

M. Toplis : Il y aura une visite sur site de l'HCERES associée aux documents d'auto-évaluation de la vague A qui a été envoyée au mois de juin. Quand ils viendront nous voulons les rassurer sur ce que nous faisons pour l'avenir et les informer sur le travail mené depuis, pour que dans leur évaluation ils puissent donner une appréciation.

JL Rols : La deuxième étape est le rapport d'autoévaluation de juin 2027 qui préfigurera la sortie d'expérimentation et la mise en place d'un grand établissement. A quel moment et de quelle manière les établissements associés qui souhaiteraient devenir des établissements composantes vont pouvoir se manifester ?

M. Toplis : Le MESR souhaite que les établissements se positionnent le plus rapidement possible. La question est quels sont les droits et obligations quand on est associé ou établissement composante. Il faut faire cet effort de travailler sur les définitions de ces divers statuts. Peut-on faire quelque chose à notre façon par rapport à la logique du site ? Est-il possible d'inventer une façon d'être établissement composante qui est acceptable à la fois pour les établissements composantes et pour le Ministère ? Ou est-ce que cela doit être

codifié de façon générale ? Nous ne savons pas encore ce que dira le MESR. Nous devons travailler notre réponse, il ne s'agit pas de répondre oui ou non.

P. Piera : Aujourd'hui il y a 54 établissements composantes en France. Est-ce qu'il va y avoir une poussée auprès des établissements composantes pour obtenir un statut qui viendrait du MESR ? Les établissements composantes ont été intégrés dans le Code de l'Éducation donc la question se pose de savoir ce que le Ministère va décider en fonction de la présence d'une personnalité juridique ou son absence. Est-ce que c'est lui qui interviendra ou bien ce sera à nous à continuer de construire les établissements composantes ?

M. Toplis : Il a discuté avec le DGESIP, Olivier Ginez : il n'a pas senti une initiative top down pour définir ce qu'est un établissement composante. Le Conseil d'État a attiré l'attention sur la fragilité juridique de l'ordonnance de 2018 dans la mesure où à la fin de la période les statuts ne peuvent plus être modifiés. Il y a un travail juridique et parlementaire à mener. La question des établissements composantes est au cœur de cette démarche. L'IEP est très proactive sur cette compréhension de ce qu'est un établissement composante d'EPE. L'idée est d'avoir le plus d'éléments possible pour permettre à chacun de faire un choix.

QUESTIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

3. Campagne d'emplois de la Comue de Toulouse pour 2026

Béatrice Queulin, cf. PWP présenté en séance

Pas de remarques

VOTE :

NPPV : 0

Abst. : 3

Contre : 0

Pour : 24

4. Mise en place d'un complément indemnitaire annuel (CIA) à destination des agents titulaires et d'une prime exceptionnelle pour les agents contractuels de la Comue (vote)

Michael Toplis, cf. PWP présenté en séance

G. Gentils : Lors de la séance précédente le CIA avait été présenté aussi pour valoriser le surcroît d'activité lié aux GT et là cela a été supprimé dans les exemples cités.

M. Toplis : C'est vraiment cette notion de surcroît d'activité qui est importante. Nous n'avons pas cité tous les exemples pour éviter de s'enfermer dans des conditions trop précises. C'est aussi par rapport à la fiche de poste de l'agent que le surcroît d'activité va être apprécié. Le fait qu'un agent participe à un GT n'implique pas une allocation automatique du CIA ou de la prime.

JL Rols : Avec le nouveau texte, les attentions qui avaient été portées au dernier CA ont été entendues. Il s'agit là d'un vrai CIA qui porte sur le surcroît d'activité. C'est la commission préparatoire puis le président qui a le dernier mot et évaluera l'importance de gratifier l'agent. Il s'était positionné contre sur un principe qui était pour 2025 un CIA qui portait sur la période de transition qui n'était pas harmonisé avec l'UT alors qu'eux aussi ont des personnels qui travaillent avec les mêmes objets. Désormais, il trouve les modalités mises en place adaptées. Il a une question sur le versement annuel. A quelle période de l'année se fera le travail préparatoire à la décision du président sachant qu'il s'agit à chaque fois d'un bilan ? Deuxièmement, s'il y a vraiment un surcroît d'activité associé à un intérim pendant trois mois, le montant de 750 euros est ridicule. Parce que derrière il peut y avoir des conséquences de santé sur l'agent.

M. Toplis : Nous démarrons cette initiative et nous allons affiner par la suite. Il y avait auparavant trois niveaux proposés (750, 600 et 300 euros). En partie pour la raison évoquée par JL Rols, le niveau qui paraissait seulement symbolique a été retiré. Tout cela est aussi fonction de l'enveloppe budgétaire consacrée au dispositif. Il y a de multiples contraintes sur la question.

JL Rols : S'il y a un intérim de plus de 3 mois c'est qu'il y a un dysfonctionnement de la part de l'établissement.

M. Toplis : Il peut y avoir des conditions conjoncturelles sur certains métiers qui engendrent de l'intérim.

P. Piera : Il revient sur le terme « CIA » : c'est un terme lié au RIFSEEP et aux fonctionnaires. Il faut lier cela à l'engagement professionnel des agents et pas uniquement à un surcroît d'activité. Chez eux (UT Capitole) ils votent un CIA pour les fonctionnaires et un dispositif particulier pour les contractuels. Il ne faut pas détourner le CIA en disant que c'est pour tous les agents alors que le CIA est destiné aux fonctionnaires. Et c'est un équivalent pour les agents non-titulaires. Lorsqu'ils font un CIA à l'UT Capitole, c'est l'ensemble des personnels qui est visé par ce dispositif et profite de ce dispositif. Ils ne font pas d'intéressement ou quelque chose de très ciblé.

S. Laval : Cela ne pénalise pas les contractuels ?

P. Piera : Non car le dispositif est différent. Le CIA c'est vraiment lié au RIFSEEP et aux fonctionnaires. Si un CIA est mis en place dans l'établissement, c'est l'ensemble des agents qui peut bénéficier de ce dispositif. C'est bien de vouloir gratifier une cinquantaine d'agents mais normalement c'est l'ensemble des agents qui profitent de ces primes ou CIA.

S. Laval : Quel est le montant ?

P. Piera : Cela varie d'une année à l'autre et si la fongibilité asymétrique est votée car dans ce cas il reste de l'argent sur la masse salariale. Nous avons un système qui permet, lorsqu'un budget est voté, de ne pas utiliser l'ensemble du budget. Pour les agents titulaires, nous avons voté 100 en Conseil d'Administration. Automatiquement à la fin, il y aura 0.

C. Giraud : C'est bien un abus de langage de parler de CIA pour les contractuels : techniquement c'est un avenant pour eux. Pour avoir un élément de comparaison, le montant en moyenne au CNRS c'est 800 € donc on n'est pas très loin avec les 750 €. C'est un premier exercice et nous avons convenu avec les membres du CSAE de revoir les montants. Techniquement, vous avez raison sur le fait que le dispositif de CIA prévu par les textes s'applique uniquement aux fonctionnaires. La population éligible inclut les contractuels en abus de langage.

M. Toplis : La note précise bien qu'il s'agit d'une prime exceptionnelle pour les contractuels.

P. Piera : Il ne conteste pas cela mais il voulait souligner que normalement cela touche tout le personnel.

M. Toplis : Le CNRS a un autre budget aussi et de plus il ne peut pas faire quelque chose de trop différent de ce que va faire l'UT avec lesquels nous nous sommes concertés.

M. Briffaz : Pourquoi cette proposition des services et pas automatiquement une surcharge de travail ?

M. Toplis : Il faut que quelqu'un évalue la surcharge de travail et on ne va pas automatiquement l'attribuer sur une déclaration de l'agent. C'est la structure de l'établissement qui fait remonter une évaluation de surcharge. La commission mise en place est un garde-fou des éventuelles dérives. Ce qui lui importe c'est de pouvoir veiller à l'équité sur cela.

JL Rols : Pour le surcroît, il n'y a pas la date de démarrage.

M. Toplis : C'est 2025.

VOTE :

NPPV : 0

Abst. : 2

Contre : 0

Pour : 25

5. Budget rectificatif 2025 de la Comue n°1 (info)

Sonia Carbonneau, cf. PWP présenté en séance

M. Toplis : Il complète les propos. Le rectorat a fait un retour favorable hier.

6. Budget initial 2026 de la Comue de Toulouse

Sonia Carbonneau, cf. PWP présenté en séance

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

L. Baudy pose une question sur le SICD (Service Inter-établissements de Coopération Documentaire). Quelle est l'évolution du site ?

S. Carbonneau : Il y a beaucoup d'interrogations sur l'avenir du SICD.

C. Giraud : Vu de la Comue il n'y a pas de particularités du SICD par rapport aux autres services : il a vocation à rejoindre l'UT au 1^{er} janvier 2028. Par contre l'origine des employeurs des personnels qui y travaillent est varié. La position de la Comue est de traiter le SICD comme les autres services de la Comue ce qui n'est pas nécessairement la position de tous les autres établissements du site. En effet, le SICD a une particularité, il est multi-employeurs.

L. Baudy : Il a une interrogation sur les personnels du SICD originaires de l'UTC ?

C. Giraud : Le projet porté par la Comue est de transférer le SICD sans changer sa configuration. Maintenant l'employeur UTC peut avoir d'autres projets que l'on ne connaît pas à ce stade.

L. Baudy : Est-ce qu'il y aura des propositions aux agents ?

C. Giraud : Il n'y aura pas de droit d'option pour ces personnels car la Comue transfère l'ensemble de ses activités, moyens et personnels à l'UT. En revanche, il peut y avoir un autre projet porté par un autre établissement en l'occurrence UT Capitole.

M. Toplis : Il était au conseil du SICD la semaine précédente et il n'a pas vu passer une opération d'envergure sur l'accompagnement du personnel. Il est entendu avec le rectorat et l'ensemble des acteurs de site qu'il n'y a pas de transfert de personnel dans l'immédiat (comme pour l'ensemble des activités de la Comue). Budgétairement le SICD reste à la Comue en 2026 et 2027. L'avenir du personnel post-2028 est un autre sujet qui sera traité en son temps devant le CA. Il comprend bien que le sujet est interpellant.

Sonia Carbonneau continue sa présentation.

L. Chouat : Dans le budget globalisé, on voit qu'il y a des dépenses et des recettes au niveau de la vie étudiante. Sauriez-vous me dire ce qui a pu engendrer ces dépenses ?

JL Rols : C'est l'entreprenariat étudiant via le PUI.

C. Maranges : Un travail est mené sur le futur nouveau schéma d'amélioration de la vie étudiante qui va être menée en 2026 avec une enquête sur leurs conditions de vie. Il y aura également des assises sur ce sujet.

L. Chouat : Nous avons un déficit d'1,5 millions d'euros et nous sommes en train d'évoluer vers autre chose. Comment on va éviter que ce déficit ne soit pas reporté sur la future UT ?

M. Toplis : Toutes les universités se posent cette question. Le budget d'un établissement c'est toujours l'équilibre entre les recettes et dépenses. Comment peut-on augmenter les recettes ? On travaille sur l'équilibre du budget du futur Grand Etablissement et la question de soutenabilité du modèle économique.

S. Carbonneau : Nous avons la singularité d'être sur des projets avec des travaux donc ce sont des échéances qui ne sont pas nécessairement sur l'année civile. Il peut y avoir des grandes variations sur plusieurs années donc cela se rééquilibre d'une année à l'autre. L'UT a aussi des projets et a connaissances de ce genre de fonctionnement. On peut avoir un déficit temporaire et conjoncturel.

C. Giraud explique que nous n'apportons pas un déficit à l'UT. La situation financière de la Comue est saine. Il n'y a pas de déficit structurel mais un étalement entre les dépenses et les recettes correspondantes.

M. Toplis : Les gros projets tels que le Plan campus viennent gommer la compréhension des chiffres car ce sont des gros montants. Il est constaté que pour certains financeurs (la Région, la Banque Public d'Investissement, BPI France), il faut avoir déjà dépensé de l'argent pour déclencher le versement de leur contribution et cela aussi apporte des variations si on n'est pas en capacité de présenter des dépenses. Le rectorat a émis un avis favorable. Nous sommes loin des seuils critiques décidés par le ministère.

VOTE :

NPPV : 0

Abst. : 1

Contre : 2

Pour : 24

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

JL Rols précise que depuis quelques années une commission finances est mise en place et invite les élus du CA volontaires à participer à une réunion en amont du CA pour pouvoir poser les questions financières. Elle s'est un peu essouffée (il s'est retrouvé seul). Cette fois-ci ils étaient sept. Ce qu'il regrette c'est de ne pas avoir eu de documents en amont de la réunion pour bien la préparer. De plus, les documents pour les membres du CA ont été adressés une demi-heure avant la fin de cette réunion. Heureusement, les questions posées ont été intégrées dans le diaporama. A l'avenir, faire réellement travailler cette commission serait bien.

M. Toplis : Il souligne l'importance de cette commission. Le Président et le DGS vont travailler sur la préparation de la réunion préliminaire.

S. Carboneau évoque l'idée de communiquer des calendriers prévisionnels et ensuite annuler ou maintenir selon les besoins.

7. Fongibilité asymétrique pour l'année 2026

Sonia Carboneau, cf. PWP présenté en séance

P. Piera : Nous parlions auparavant des masses salariales et aujourd'hui l'histoire fait que c'est un peu le contraire qu'il faudrait faire : abonder les masses salariales. Ce dispositif n'est plus dans le sens de l'histoire. Il s'abstiendra.

S. Carboneau : Nous ne sommes pas une université classique et sur une logique de projets qui conditionne les recrutements. Ce sont donc des problématiques que l'on peut rencontrer.

C. Giraud : C'est juste une mesure de facilité de gestion technique. On ne peut pas faire voter quelque chose qui n'est pas permis financièrement. Il n'y a pas de portée symbolique sur le sujet. Mécaniquement on ne comble pas la masse salariale.

M. Toplis : C'est une souplesse demandée pour éviter de faire des budgets rectificatifs et d'attendre les CA pour les valider. On ne l'utilise pas dans les faits mais cela sert en cas de besoin.

VOTE :

NPPV : 0

Abst. : 5

Contre : 3

Pour : 19

(majorité) sur 22 exprimés

*[Lorsqu'une décision où la majorité simple est requise. Les abstentions n'affectent pas directement l'issue, car seules les **voix exprimées** (favorables ou défavorables) comptent. La majorité est obtenue si les votes favorables l'emportent numériquement sur les défavorables.]*

8. Contrôle interne comptable et budgétaire, Cartographie des risques et Plan d'action de maîtrise des risques

Sonia Carboneau et Cécile Fromion, cf. PWP présenté en séance

M. Toplis : C'est un travail de fond. Il est rassurant de voir qu'aucun nouveau risque n'a été identifié. Cette cartographie fait partie d'une nécessaire mise en qualité avant le rapprochement avec l'UT.

R. Guilet : Par rapport aux risques de cyberattaques, vu le rôle central de la Comue, est-ce qu'une attaque sur la Comue peut avoir un impact sur les autres établissements ?

C. Fromion : Si nous étions bloqués au niveau des systèmes d'information, on ne pourrait pas faire les versements pour les autres établissements qui seraient donc impactés. Sinon le système budgétaire est complètement étanche par rapport aux autres établissements.

D. Poquillon : Ils ont été dans ce cas en 2022. Les impacts sur le système d'information financier sont les éléments sur lesquels les commissaires aux comptes nous demandent de travailler. Les impacts sont même plus vastes que cela.

C. Fromion : Lorsque les commissaires aux comptes nous audient, ils contrôlent spécifiquement le système d'information financier.

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

P. Piera : Allez-vous passer sur SIFAC + ?

C. Giraud : Puisque que les services ont vocation à être intégrés en 2028 au sein de l'UT, nous n'allons pas opérer ce changement d'ici là.

S. Carbonneau : La dernière vague d'application de SIFAC est le 1^{er} janvier 2028. Il ne sera plus disponible.

C. Fromion : Cela ne pose pas de problème dans l'intégration de nos comptes et de notre budget à l'Université de Toulouse. Il y a un travail de passage à SIFAC + qui est très important avant et qui n'est pas compatible avec le travail de transfert à l'Université de Toulouse.

S. Laval : Vous avez des ressources internes sur la cybersécurité ?

D. Poquillon : Nous avons tous des spécialistes internes mais quand l'INP a été touché, nous avons été chercher de l'assistance à l'extérieur.

S. Laval : Nous avons des étudiants qui travaillent sur des programmes qui détectent des vulnérabilités informatiques.

D. Poquillon : La formation des personnels sur ces sujets est importante aussi pour éviter ce genre d'incidents. Cette sensibilisation de l'ensemble des acteurs est un point important.

JL Rols : Il aurait apprécié d'avoir une note de synthèse avant le vote car les tableaux de bord présentés ne sont pas faciles à comprendre.

C. Fromion : On le note pour l'année suivante.

VOTE :

NPPV : 0

Abst. : 2

Contre : 0

Pour : 25

9. Bourses TIRIS

Thu Hong Do, cf. PWP présenté en séance

JL Rols : Sur cette école d'été, nous avons eu une information en février 2025 sur l'appel à inscription et en décembre 2024 nous avons voté un budget sur lequel figurait une ligne sur les bourses. Est-ce que ce vote est demandé pour permettre un versement ? Il y a une obligation d'inscrire au CA pour cette partie ?

TH Do : Oui selon la procédure en interne nous sommes obligés de faire passer le sujet en CA pour engager les dépenses.

JL Rols demande s'il y aura chaque année trois étapes et propose qu'une simplification soit opérée.

C. Giraud : Effectivement ce vote va permettre à l'agent comptable de décaisser le montant par personne et c'est indépendant du vote du budget.

R. Guilet : Parmi les candidats vous n'avez relevé que ces 3 personnes qui méritaient cette aide ?

TH Do : Oui, ils rentrent dans la grille d'évaluation pour bénéficier de cette bourse.

G. Gentils : Pourquoi il y a un étudiant qui n'a que 500 € ?

TH Do : Dans les critères d'attribution il y a le lieu de résidence et le lieu d'études. Deux étudiants étrangers hors UE ne résident pas en Europe et celui qui a un montant moindre est un étudiant qui réside en Italie car la distance est plus faible donc on considère qu'il y aura moins de frais.

G. Gentils : Si ce sont des critères sociaux qui ont permis d'attribuer ces bourses, il y a un décalage de 6 mois pour le leur attribuer, or un tel délai peut constituer un facteur d'autocensure pour les étudiants.

VOTE :

NPPV : 0

Abst. : 0

Contre : 0

Pour : 27

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

SUJETS FAISANT L'OBJET D'UN VOTE UNIQUE

Mike Toplis – Colomba Dussart, cf. PWP présenté en séance

10.DREI : Nouveaux tarifs des cours de langue

11.EDT : Nouveaux tarifs des Doctoriales

12.SICD : Modification de tarifs de Médiad'Oc

13.DREI : Nouveaux tarifs de l'offre de services Toul'Box suite à l'application de la TVA

14.SAJI : création d'un groupement de commandes inter-établissements relatif aux assurances

C. Dussart fait un rappel rapide des sujets qui ont été adressés.

R. Guilet : Il fait partie du Conseil de la politique doctorale et il précise que sur la définition Toulousain et non Toulousain il s'agissait plutôt de dire résident et non résident. C'est vraiment lié au lieu de résidence

V. Marin : Il n'y avait pas de TVA jusqu'à maintenant ?

C. Fromion : Sur les tarifs Toul'box, il n'y avait pas de TVA. La Comue a fait l'objet d'un audit fiscal externe, il nous a été demandé d'assujettir les recettes à la TVA.

V. Marin : Du fait de cette TVA il n'a pas été envisagé de diminuer les tarifs ? Cela touche des catégories qui ne sont pas très fortunées.

C. Fromion : Un travail a été fait par le service.

C. Giraud : Lorsque la Comue a voulu/pu récupérer la TVA, le prix a été baissé donc pas d'augmentation pour la personne qui paie. Lorsqu'on ne peut pas récupérer la TVA, le prix a été diminué mais pas à hauteur de la TVA ce qui engendre une augmentation maximale de 5 %. L'impact est donc limité car la TVA est normalement de 20 %.

VOTE :

NPPV : 0

Abst. : 1

Contre : 2

Pour : 24

ACTIVITE DES SERVICES ET PROJETS

15.Bilan des activités du Comité d'éthique de la recherche (CER) au cours du quinquennal 2019-2024

Jacques Py – cf. PWP présenté en séance

Pas de remarques

16.Approbation de la composition et du règlement intérieur du Comité d'éthique de la recherche

Jacques Py – cf. PWP présenté en séance

S. Laval : Quel est le délai de traitement des dossiers ?

J. Py : Nous nous réunissons onze fois par an. Cela signifie que le dossier doit être déposé deux semaines avant la séance. Dans les cas les plus favorables c'est trois semaines pour qu'un dossier soit traité. Le délai dépend du chercheur. Si ce dernier ne comprend pas le rôle et ce que demande le CER et oblige à des itérations, cela prendra en moyenne un mois.

JL Rols : Dans la composition du comité d'éthique il y a beaucoup de personnels d'UT2J ou d'autres établissements mais relevant des SHS. Pourquoi il n'y a pas plus de personnels de la santé ? Ces collègues ne se mobilisent pas ? Ils ne répondent pas aux critères de participation ?

J. Py affirme qu'il y en a et cite quelques noms. Ce n'est pas parce qu'il n'en veut pas.

JL Rols évoque des sigles en précisant que certains sont connus des administrateurs mais ce n'est pas le cas de tous comme le CPP. Une liste des sigles aurait été appréciée.

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

J. Py : Le CPP est le Comité de Protection des Personnes. Toutes les communautés ont tendance à penser que les sigles utilisés sont connus de tous, et cela à tort.

JL Rols : Le CER, qui travaille sur l'éthique, a un périmètre plus large que les questions d'éthique. Il y a les règles juridiques et déontologiques.

J. Py : Le comité travaille essentiellement sur l'éthique. Dans un dossier il y a des aspects de protection des données personnelles qui sont à l'intersection du juridique et de l'éthique.

R. Guilet : Ce CER est en lien avec la Comue. Comment cela va évoluer avec la transformation du site ?

J. Py : Cela pose la question du bon périmètre du CER. D'emblée, le CER de Toulouse a été créé sur le périmètre de l'ex-région Midi-Pyrénées et nous sommes sur un bon périmètre. D'autres CER sont sur des périmètres beaucoup plus réduits (par exemple le CER de laboratoire ce qui rend compliqué le fait de juger le travail du voisin). De plus, un périmètre plus large est plus vertueux.

M. Toplis : Dans le retour des recommandations de l'HCERES il était évoqué d'autres CER sur le site : est-ce que cela a changé ?

J. Py : Il existe encore deux CER dont un à l'IRIT.

M. Toplis : C'est un sujet de réflexion pour le site dans le contexte à venir.

VOTE :

NPPV : 0

Abst. : 2

Contre : 0

Pour : 25

17.TES : Plan de mobilité inter-établissements (PMIE) (info)

Mathilde Bugel – cf. PWP présenté en séance

S. Laval : Il y a un problème de train avec les sempiternels travaux et les retards divers et variés : cela devient compliqué de l'utiliser en alternative à la voiture. Travailler avec la Région c'est bien mais si les améliorations ne viennent pas cela ne marchera pas.

M. Bugel : Lio train a participé aux travaux. On va par ailleurs être invité au comité des usagers de la Région pour pouvoir accélérer le sujet. On leur a soumis le diagnostic et ils ont connaissance de tous nos problèmes.

P. Piera : Nous avons fait plusieurs actions pour demander un seul titre de transports or aujourd'hui il y a une complexité rédhibitoire. Ils demandent une sorte de carte verte +. Il faut une simplification des transports et permettre facilement le report d'un transport à un autre avec le même titre sans recourir à la voiture.

V. Marin : Ils ont fait remonter les problèmes d'Albi où les transports mettent de plus en plus de temps pour faire le trajet. Il faut réellement un dialogue entre la Région et l'opérateur.

M. Pouzenc : C'est un enjeu de pérennisation des VUE (Villes Universitaires d'Equilibre).

M. Bugel : Le dialogue a commencé et la Région participe activement et le travail est engagé mais le changement est lent. Un formulaire et un guichet vont être mis en place pour permettre de faire remonter les problèmes rencontrés par les usagers. Il est prévu une amélioration des pistes cyclables. L'objectif de la Région cette année est d'établir un socle commun de bonnes pratiques notamment pour les trajets professionnels.

JL Rols : Il fait partie des personnes pratiquant l'autosolisme. Est-ce que c'est générationnel ?

M. Bugel : Oui il apparaît dans les enquêtes une différence entre les générations mais aussi entre Toulouse et les autres sites de la région.

M. Toplis : Y a-t-il une prise en compte des véhicules électriques ?

M. Bugel : Cela est complexe car les calculs dépendent de plusieurs paramètres. La voiture électrique n'est pas sans conséquences car son bilan carbone est mauvais sur la partie fabrication et sur la fin de vie. Le mieux est d'être plusieurs aussi dans une voiture électrique.

18. EDT : Prix du concours ma thèse en 180 secondes – Edition 2025 (*info*)

Clément Varenne – cf. PWP présenté en séance

JL Rols : Dans les procès-verbaux mis à disposition des jurys et du public il y a le logo d'UT2J. Qu'apporte l'UT2J par rapport aux autres établissements de la Comue ?

C. Varenne : Ils apportent l'équipe de tournage et de réalisation de l'ensemble des vidéos. En effet, dans le cadre de ce concours, deux vidéos doivent être réalisées (1^{er} prix et 2nd prix). Grâce à UT2J il est possible de faire une vidéo par candidat ce qui permet de diffuser largement les vidéos et de toucher les lycéens car cela sert de support pédagogique. Cela est également très apprécié par les enseignants. C. Varenne précise que c'est le service audiovisuel de l'UT2J.

19. Liste des conventions et marchés de la Comue 2025 (*info*)

Pas de remarque

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Toulouse, le 12 décembre 2025

Le Président de la Comue

Michael TOPLIS